

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, déléqués titulaires

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,

Monsieur René DEBÓUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,

Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,

Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,

Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,

Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,

Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,

Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

Monsieur DENIS remercie le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour son accueil, ainsi que l'assemblée et la presse. Il évoque également que le SmageAa a obtenu la labellisation de l'Etat de son projet de PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) en Commission du 13 décembre dernier. Des félicitations ont d'ailleurs étaient, émises de la part du ministère de l'Agriculture concernant notamment le protocole foncier signé le 1^{er} avril 2011. L'équipe technique du SmageAa est à son tour félicitée pour son travail. Monsieur DENIS constate que le quorum est atteint et donne lecture des excusés et des pouvoirs. Il propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 15 septembre 2011 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer Monsieur PRUVOST comme secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Ouestion 2 : Révision du SAGE de l'Audomarois - avis du SmageAa

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le projet de SAGE révisé a été approuvé par la CLE le 4 juillet dernier, et le SmageAa est sollicité pour émettre un avis sur ce document.

Monsieur DENIS rappelle que les compétences du SmageAa sont directement liées au contenu du SAGE notamment :

- Etudes, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
 - la maîtrise de la pollution,
 - l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
 - la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Le projet de SAGE révisé fait ressortir les mêmes grandes orientations que le SAGE de 2005, à savoir :

- Sauvegarde de la ressource en eau
- Lutte contre les pollutions
- Valorisation des milieux humides et aquatiques
- Gestion de l'espace et des écoulements
- Maintien des activités du marais audomarois
- Communiquer, sensibiliser autour du SAGE

A l'intérieur de ces grandes orientations, des inflexions ont été données, sans changement de direction.

Ce volet "Plan d'Aménagement et de Gestion Durable", PAGD, est complété par un règlement, opposable au tiers.

Monsieur DENIS explique que la lecture du document et les réflexions menées pour le PLUI du canton de Fauquembergues ont amené le SmageAa à soulever des réserves quant à la délimitation des zones humides à enjeu. Il est ainsi proposé que le périmètre soit affiné, en s'appuyant notamment sur les zones rouges du PPRI pour ce qui est du fond de la vallée de l'Aa.

Le Comité Syndical émet donc un avis favorable au SAGE de l'Audomarois présenté en révision, sous réserve d'une délimitation plus fine des zones humides à enjeux de son règlement.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PREVENTION DES CRUES

<u>Ouestion 3</u>: Programme d'action de prévention des inondations – recrutement d'un chargé de mission en hydraulique

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa a délibéré le 15 septembre dernier pour la sollicitation du label « PAPI » (Programme d'Action de Prévention des Inondations) pour le projet de prévention des crues global de son territoire. Le comité de labellisation qui s'est tenu le 13 décembre dernier a donné son avis favorable au programme.

Ainsi le SmageAa s'engage à assurer le pilotage de ce programme. Afin de mener à bien ces missions le recrutement d'un chargé de mission spécialisé est nécessaire. Cet emploi bénéficiera de financements de l'Etat à hauteur de 40 % suite à la labellisation PAPI, sur la durée du programme qui est de 6 ans. Il pourrait éventuellement bénéficier d'autres financements qui restent à confirmer.

Etant donné la mission nécessairement temporaire du fait de la durée de vie limitée du programme lui-même (6 ans) et des financements correspondants, cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la non permanence de l'emploi dans le temps. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

Les missions du chargé de mission seront :

- la coordination du projet de PAPI,
- > la conduite d'opération des champs d'inondation contrôlée,
- > la conduite d'opération des projets locaux d'hydraulique.

Monsieur DHALLEINE précise que du fait de ses missions, l'agent devra justifier d'une formation en hydraulique ou hydrologie de niveau master 1 ou 2 ou équivalent, d'une bonne sensibilité environnementale, d'une connaissance de la gestion des risques.

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer, la rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'ingénieur (indice brut 379 – majoré 349).

Monsieur DHALLEINE propose également que la prime de service et de rendement ainsi que l'indemnité spécifique de service lui soient attribuées en fonction du service rendu.

Le Comité Syndical autorise le Président à recruter un chargé de mission en hydraulique et à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une période de 3 ans.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

<u>Question 4</u> : Mobilisation du champ d'expansion des crues – mise en réserve foncière compensatoire

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le SmageAa et la SAFER ont signé une convention le 6 décembre 2007 en vue de constituer une réserve foncière compensatoire destinée aux échanges pour la mise en œuvre de notre programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

En vertu de cette convention et dans l'optique de compléter notre réserve foncière compensatoire, Monsieur Denis a sollicité la SAFER, le 9 juin dernier, pour la mise en réserve compensatoire d'une parcelle située sur Fauquembergues (parcelle ZE 29-1 ha 90 a 70 ca).

Monsieur DHALLEINE informe le Comité Syndical que la SAFER a donné une issue favorable réservée à la demande du SmageAa. La valeur vénale retenue par la DGFP (terre libre) est de 10 488 €/ha. Soit un prix de revient à préfinancer à la SAFER de 25 037,85 €.

Monsieur CAPITAINE s'interroge sur le prix de revient. Madame BOUTEL explique que le calcul comprend la valeur vénale ainsi que les frais d'actes et de gestion de la SAFER.

A l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président :

- à effectuer la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZE 29 située sur la commune de Fauquembergues,
- à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2012

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

<u>Question 5</u>: Mobilisation du champ d'expansion des crues – Procédures de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire menées par l'EPF

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues nécessite l'acquisition de l'emprise des digues et berges. Afin de mener à bien ces acquisitions, il a été décidé, par délibération du 10 février dernier, de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique permettant d'envisager, si nécessaires, des expropriations.

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, en vertu de la convention signée le 25 août 2008, est l'opérateur foncier du SmageAa pour cette opération.

Monsieur DHALLEINE précise que de ce fait, c'est à l'EPF de mener les procédures de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

En rectification de la délibération n°6 du 10 février dernier, le Comité Syndical autorise l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais :

- A solliciter la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération auprès du représentant de l'Etat et à cet effet d'adresser le dossier à la Préfecture.
- A demander au Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est souhaitée,
- A mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité en vue de l'obtention d'une ordonnance d'expropriation au nom de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

MILIEUX ET TRAVAUX

Question 6: Lutte contre le rat musqué - Aide aux GDON

Monsieur DUCROCQ donne lecture du projet de délibération. Comme chaque année, une aide aux GDON est proposée au comité syndical. Cette année elle s'élève à 4200 € répartie aux différents GDON.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

MISSION TRANVERSALE AGRICOLE

Question 7: Mesures MAET en 2012

Monsieur PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Monsieur PRUVOST rappelle que l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à maîtriser les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols. Le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat, et, en contrepartie ils bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

Depuis 2009 le SmageAa s'est positionné en tant qu'opérateur de cet outil contractuel pour permettre aux exploitants agricoles volontaires de souscrire aux mesures proposées sur une grande partie de son territoire.

Comme en 2009 et 2010, et comme l'année dernière (2011) où 14 dossiers ont été déposés, le projet de mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) doit être présenté et validé annuellement. Le SmageAa souhaite poursuivre cette démarche d'animation en se portant opérateur pour l'année 2012.

Monsieur PRUVOST précise toutefois que 2012 devrait être la dernière année pour laquelle cet outil serait disponible du fait de l'évolution possible de la Politique Agricole Commune en 2013.

Ce projet s'appuiera sur les mesures disponibles : création et entretien d'un couvert herbacé, parcelle ou bande enherbée, gestion extensive des prairies et entretien des baies.

Après délibération, le président est autorisé à

- présenter, le projet MAET du SmageAa en CRAE,
- signer tous les documents afférents à la mise en place de ce projet.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PERSONNEL

Question 8 : Remboursement des frais de mission

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. Monsieur DENIS rappelle le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics relevant de la fonction publique territoriale.

Il propose au Comité Syndical de se prononcer sur les points suivants :

- > La définition des déplacements permettant une prise en charge,
- > Les frais remboursables et leurs taux de remboursement

Les déplacements donnant lieu au remboursement de frais devront être préalablement autorisés par l'organe exécutif à savoir Monsieur le Président ou son représentant par délégation et attesté par un ordre de mission.

Les déplacements temporaires donnant lieu à remboursement de frais de la part de la collectivité correspondent à :

- Une mission
- Une action de formation
- Un concours
- Une préparation à un concours ou un examen professionnel

De même, les frais remboursables et leurs taux de remboursement sont définis à savoir, les frais de transport, les frais de restauration et d'hébergement.

Concernant les frais d'hébergement il est proposé au Comité Syndical de :

- Fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement sur l'ensemble du territoire dans les conditions et suivant le taux maximal fixé pour les fonctionnaires d'Etat soit 60 €, sur présentation de justificatifs d'une dépense réelle
- Ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est logé ou nourri gratuitement

Après délibération le Comité Syndical approuve :

- > La définition des déplacements permettant une prise en charge,
- > Les frais remboursables et leurs taux de remboursement
- > L'application de ce dispositif avec effet rétroactif au 1er janvier 2011

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 9 : Remplacement de congé de maternité

Vu, la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1^{er} alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, notamment lors d'un congé de maternité.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

- recruter un agent contractuel pour le remplacement du congé maternité de Madame BOUTEL à compter du : 01 janvier 2012 jusqu'au 31 juillet 2012, dates pouvant être adaptées en fonction du congé réel,
- établir un contrat à durée déterminée dans le cadre de la réglementation en vigueur ; le niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu le seront selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil,
- signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- inscrire le crédit correspondant au BP 2012, chapitre 012

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

<u>Question 10</u> : Système d'Information Géographique SIG – Réorganisation de la base de données – recrutement d'un stagiaire

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération

Il rappelle que le SIG est un outil utilisé quotidiennement par les techniciens pour la mise en œuvre des orientations du SAGE de l'Audomarois. Cette utilisation crée de la donnée et demande régulièrement des mises à jour. Malgré un suivi régulier, les données sont de plus en plus nombreuses et deviennent difficiles à organiser.

Avec l'augmentation des effectifs et une demande plus importante de consultation des données, il est proposé de réorganiser ces données, les « toiletter », mettre à jour les métadonnées et constituer un catalogue des données.

Ce travail sera suivi d'une mise à jour des cartes et d'un développement d'un SIG libre que les techniciens pourront utiliser.

Compte tenu de la charge de travail nécessaire, il est proposé au Comité Syndical de recruter un stagiaire de niveau Bac+5 sur une longue durée (4 mois) à compter du 1^{er} février au 31 mai 2012 pouvant être étendu de 2 mois par avenant à la convention de stage jusque fin juillet 2012.

La personne pressentie pour ce poste étant en formation continue, il n'est pas prévu d'indemnisation.

Après délibération, le Comité Syndical autorise :

- ▶ le président ou la directrice à signer la convention de stage et les éventuels avenants de prolongation.
- ▶ le président à engager des dépenses inhérentes à cette prestation.
- le président à rembourser les frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990.
- ▶ le stagiaire pourra utiliser les véhicules du SmageAa conformément au règlement intérieur.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

FINANCES

Question 11: Modification budgétaire n°3

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

- Durant 2011 une deuxième campagne de matérialisation d'échelles limnimétriques sur le territoire du SmageAa a été réalisée. La pose de certaines échelles a nécessité la fabrication de supports adaptés au lieu d'implantation.
 - Des essais ont été effectués avec un « support test ». Il s'est avéré que le dispositif n'est pas adéquat pour les échelles à fixer directement sur la berge. Certains supports doivent donc être adaptés. Afin de faire face à cette dépense, un ajustement des crédits est prévu à l'article 2188.
- Au budget primitif 2011, des crédits avaient été votés au chapitre 204 subventions d'équipements - pour 71 000 €. Ce chapitre est composé d'articles différents en fonction du type de collectivité porteuse du projet. Ainsi, en faveur de groupement de collectivités 57 000 € ont été votés à l'article 20415 et dirigés vers l'opération 104 « désordres hydrauliques locaux ». Or, il s'avère que les projets subventionnés ne

sont pas tous liés à cette opération. C'est pourquoi un ajustement des crédits est prévu au chapitre 204 notamment à l'article 20415.

- Les dépenses de fonctionnement liées au rétablissement de la continuité écologique et à l'évaluation écologique du plan de gestion de rivière s'avèrent plus importantes qu'initialement prévues du fait de l'exécution avancée des études qui y sont liées. Afin de faire face à ces dépenses un ajustement des crédits est prévu à l'article 617 chapitre 011.
- Enfin, une erreur de saisie informatique a été constatée au BP 2011 concernant le report du montant total des opérations d'ordre en section de fonctionnement, avec un écart de 0,02 €. Un ajustement de crédits est donc prévu afin de corriger cette anomalie.

Il est donc proposé la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Investissement		
Dépenses : article 020	- 950€	
Dépenses : article 2188		+ 950 €
Dépense : article 20415 - opération 104	- 4 700 €	
Dépense : article 20415		+ 4 700 €
Fonctionnement		
Dépenses : article 022	- 8 000 €	
Dépenses : article 617		+ 8 000 €
Dépenses : article 6064	-0,02 €	
Dépenses : article 6811 - chapitre 042 Opérations d'ordre		+ 0,02 €

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°3.

Question 12 : débat d'orientation budgétaire

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération

Comme chaque année, obligatoire pour les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter sur les orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière et donne la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

En 2011, la mission "ressource en eau" pour le SmageAa a réellement débuté. Cette année nous avons également réalisé un bilan à mi-parcours du plan de gestion de la rivière.

Par ailleurs, tout en poursuivant les missions de prévention des crues déjà engagées, nous avons élaboré un programme global sur cette problématique qui orientera significativement recettes et dépenses pour les 6 ans à venir.

Perspectives 2012

Les actions du SmageAa pour 2012 se renforcent de nouveau avec la mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations ayant reçu un avis favorable le 13 décembre 2011.

• Prévention des crues

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations cadre dorénavant les interventions sur cette problématique. Il permet une approche globale et intégrée à l'échelle du bassin versant ; et renforce le partenariat entre les divers acteurs. Il cadre les actions du territoire pour les six ans à venir, intégrant toutefois une possibilité de révision à miparcours.

La labellisation est l'étape incontournable pour l'obtention des financements de l'Etat. Ces financements étant eux-mêmes indispensables à la réalisation du projet pivot de ce programme global : la mobilisation du champ d'expansion des crues et ses 10 sites à aménager. En l'état actuel, ce programme d'ensemble est chiffré à 18 millions d'euros et pourrait bénéficier globalement de 74 % de financement.

Concernant ce programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, les diverses démarches administratives seront conduites en 2012. Ces étapes sont relativement longues (6 à 18 mois selon les procédures) et ne permettent pas d'envisager les premiers travaux avant 2013. En préparation de ceux-ci, une seconde tranche de diagnostics archéologiques sera réalisée à l'automne par le Centre Départemental d'Archéologie. L'EPF poursuit les négociations amiables avec les propriétaires fonciers.

La mise en œuvre du programme global nécessitera essentiellement en 2012 le lancement d'une étude d'évaluation économique de ce programme et la mise en place d'une station de suivi des débits apportés par le ruisseau d'Acquin à l'Aa.

Les autres missions sur cette thématique nécessitent essentiellement des moyens humains. Ainsi la mise en œuvre des volets les plus techniques sera assurée par le chargé de mission en hydraulique, le volet "culture du risque et réduction de vulnérabilté" sera assuré par le technicien risque inondation. L'équipe de pilotage du programme global, y compris le poste d'animateur agricole, bénéficierait de financements de l'Etat et éventuellement de l'Agence de l'Eau.

• Mise en valeur des milieux

Suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2011, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents est très légèrement infléchi, et se poursuit donc sur les mêmes axes et le même volume de travail pour le maintien et l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

La maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 7 sites engagera les phases Projet sur les options retenues. Et d'autres propriétaires d'ouvrages seront contactés pour lancer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre de travaux de franchissement.

Le soutien aux piégeurs volontaires des GDON sera maintenu grâce à la mise à disposition de pièges pour des opérations « coup de poing » avec pose et assistance par un agent de l'équipe rivière.

Animation agricole

L'animateur agricole intègre pleinement l'équipe de pilotage et mise en œuvre du programme global de prévention des inondations.

Le contact rapproché apporté par l'animateur dans le cadre de la mise en œuvre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues est véritablement un facilitateur dans les démarches préalables. Il a été éprouvé en 2011 lors de la première phase de diagnostics archéologiques et des premiers contacts de l'EPF avec les propriétaires fonciers.

Le programme global de prévention des inondations prévoit que la maîtrise des ruissellements sur les parcelles agricoles soit abordée systématiquement en amont et en complément des ouvrages hydrauliques.

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées comme le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales sont, outre l'animation en tant que telle, les outils de mise en œuvre de la stratégie du SmageAa et du territoire sur cette problématique.

• Ressource en eau

L'étude de protection de plusieurs sites pressentis pour la ressource en eau future sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa se poursuit avec les financements des préleveurs et de l'Agence de l'Eau et l'assistance technique de l'animatrice de la CLE et des techniciens de la CASO.

Communication

Rien de particulier n'est prévu en 2012 sur ce volet en dehors de ce qui pourra être prévu dans le cadre des enquêtes publiques du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Perspectives budgétaires

Dépenses de fonctionnement

En 2011, les dépenses de fonctionnement liées aux études techniques et aux travaux ont ré-augmenté (rétablissement de la continuité écologique, évaluation écologique du plan de gestion de rivière, travaux de restauration des habitats aquatiques). Cela représente plus de 60 000 € de plus qu'en 2010.

Sont également prévus les frais d'indemnisation des exploitants agricoles suite aux diagnostics archéologiques sur 3 sites prévus pour les champs d'inondation contrôlée (3 000 € engagés).

Par ailleurs les frais d'annonces légales (appel à concurrence et avis d'attribution) et les frais généraux liés aux publications de communication ont augmenté.

En matière d'opérations d'ordre, les dotations aux amortissements ont été temporairement gonflées cette année (près de + 80 000 €). Cela provient d'une erreur de calcul initial.

Les charges de personnel ont légèrement diminué par rapport à 2010 malgré des évolutions de grade de plusieurs agents. Hormis le technicien en hydraulique, il n'y a pas eu de contractuel cette année; et le remplacement de la responsable administrative a entrainé une baisse des charges salariales sur ce poste.

Pour 2012, les besoins courants devraient être globalement stables.

Il faudra encore imputer aux dépenses de fonctionnement la maîtrise d'œuvre des travaux de franchissement d'ouvrage qui se font sous DIG, et les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (étude d'impact et DUP: frais d'enquête, de communication, ...).

Pour les charges salariales et indemnités, un remplacement de congé maternité dont la mission pourrait être prolongée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI (et en contrepartie de financements spécifiques) entrainera une augmentation des dépenses. Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2012. Il n'y aura donc pas de charges financières. Le fait de travailler avec l'EPF nous permet de reporter dans les années à venir la charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la mobilisation du champ d'expansion des crues.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2011, on maintient un bon niveau de subventions perçues. Néanmoins, les subventions des frais d'études de cette année ne seront perçues qu'en début d'année 2012.

Ces recettes sont légèrement inférieures aux dépenses (-3%). L'erreur de calcul des dotations aux amortissements ($32341 \in$) est toutefois supérieure au déficit constaté ici ($24574 \in$).

Pour 2012, le maintien des participations de chaque structure adhérente sera demandé au même niveau que les années précédentes.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2011 sont constituées par :

- ▶ Le solde du chaland,
- La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre) et les terrassements des diagnostics archéologiques,

- Les éléments de culture du risque : photothèque, échelles limnimétriques,
- ► Les études préliminaires de résorption des désordres hydrauliques sur Bléquin et Blendecques,
- ▶ L'accompagnement de projets sur Lumbres, Ouve-Wirquin, Remilly et Clairmarais
- Le renouvellement de 3 postes informatiques et l'évolution du logiciel de comptabilité et paie.

Programme d'investissement

En 2012, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues sera terminée. De même pour certaines études de résorption de désordres hydrauliques locaux, notamment pour le centre de Blendecques, et Bléquin.

Certaines collectivités pourraient solliciter l'accompagnement financier du SmageAa sur leur projet (Communauté de communes du canton de Hucqueliers pour le ralentissement dynamique amont, Wavrans pour la mise en œuvre de l'étude de résorption des désordres hydrauliques locaux).

Les premières étapes de l'étude de prospection mutualisée de la ressource en eau souterraine seront terminées. Ces étapes peuvent entrainer une augmentation conséquente des dépenses d'investissement qui toutefois sont prises en charge par les financeurs en recette.

Les nouvelles embauches dans le cadre de la mise en œuvre du projet de PAPI nécessiteront l'acquisition de mobilier.

Recettes d'investissement

A la recette 2011, il faut ajouter 892 410 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs. Cette réserve, encore importante, est toutefois en diminution. Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- de l'Europe (FEDER) pour la concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et sur la culture du risque,
- sur le chaland, de la Région, de la CASO, de l'Agence de l'Eau et de la 7ème Section des Wateringues,
- de la DREAL sur la mémoire du risque (repères et échelles),
- ▶ et le solde de l'opération au moulin Snick par l'Agence de l'Eau.

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2012.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

Conclusion

Pour cette année 2012, les dépenses de fonctionnement courantes devraient augmenter du fait de l'augmentation, même temporaire, du personnel. Ce sont toutefois des dépenses financées.

De même, les dépenses d'investissement devraient également augmenter, avec les subventions correspondantes.

La structure du budget reste orientée de façon à assurer, au moment venu, les futurs investissements. Le recours ultérieur à l'emprunt n'est toutefois pas à exclure.

Sur le volet "Prévention des crues", l'attribution du label PAPI est le passage obligé pour l'obtention de subventions de l'Etat pour le SmageAa et les structures de son territoire engagées dans ce programme global et intégré de lutte contre les inondations.

Enfin, Monsieur DENIS attire l'attention sur le fait que l'on a toujours maintenu les participations des collectivités au même niveau depuis la création du SmageAa. Aujourd'hui la réserve commence à être utilisée. Il n'est donc pas exclu que le SmageAa revoit le montant des participations des collectivités à la hausse, de manière justifiée.

Avant de lever la séance, Monsieur DENIS donne lecture pour information des différents marchés attribués par le Président du SmageAa en 2011 dans le cadre de sa délégation.

Monsieur DENIS lève la séance à 19h45 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié et informe qu'un cadeau de fin d'année du SmageAa est disponible pour chaque délégué.

Le Président, Christian DENIS

